

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2572

AVIS PUBLIC est donné que le 2 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2572 intitulé :

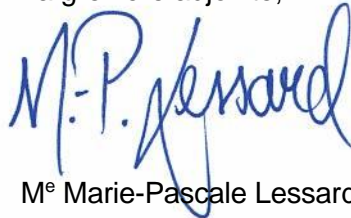
« Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 10 avril 2024 et qu'un certificat de conformité a été émis le 11 avril 2024, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 12^e jour d'avril 2024.

La greffière adjointe,



M^e Marie-Pascale Lessard